



## Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens

*Le progrès par la justice*



### Décès de l'accusé Ieng Sary et extinction des poursuites engagées contre lui

L'accusé Ieng Sary, ancien Ministre des affaires étrangères du régime khmer rouge, est décédé en détention le 14 mars dernier. Le même jour, les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC) ont constaté l'extinction des poursuites engagées contre lui.

Le décès est survenu le matin du 14 mars à l'hôpital de l'Amitié khméro-soviétique, par suite d'un « choc cardiogénique irréversible ». Âgé de 87 ans, Ieng Sary était hospitalisé depuis le 4 mars.

Né le 24 octobre 1925, membre permanent du Comité permanent du Parti Communiste du Kampuchéa et Vice-Premier Ministre du Gouvernement du Kampuchéa démocratique, Ieng Sary avait été arrêté le 12 novembre 2007 et renvoyé en jugement en 2010, avec trois autres accusés, pour génocide des musulmans chams et des Vietnamiens de souche, crimes contre l'humanité et violations graves des Conventions de Genève de 1949. Le procès s'est ouvert en 2011.

Ieng Sary, qui souffrait notamment de problèmes cardiaques, avait connu plusieurs hospitalisations depuis son arrestation. Fin 2012, il avait été hospitalisé pendant deux mois en raison de difficultés respiratoires et d'un état de faiblesse généralisé. Sur avis de son expert gériatre, la Chambre de première instance avait estimé qu'il restait capable de prendre part à sa défense, et donc apte à être jugé. L'accusé est décédé quelques jours avant que deux experts médicaux ne le soumettent à une nouvelle série d'examens.

Compte tenu du Code de procédure pénale cambodgien et du Règlement intérieur des CETC, la Chambre de première instance a constaté que le décès de Ieng Sary entraînait l'extinction de l'action publique et de l'action civile à son encontre. La Chambre de la Cour suprême a de même rejeté tous les appels formés par l'équipe de défense du défunt. Aucun verdict n'ayant été prononcé avant son décès, il ne sera pas statué sur les charges retenues à l'encontre de l'accusé.

*Lire la suite en page 2*

#### Dans ce numéro

2-3 Nouvelles et commentaires

4-5 Dans le prétoire

6 Activités de sensibilisation des CETC

7 Sensibilisation et partenariat

8-9 Actualité judiciaire

10 Décisions et audiences

11 Calendrier des activités de sensibilisation

12 Contact

## Ieng Sary (suite de la page de couverture)

Le 15 mars, à Battambang, lors d'un forum régional organisé pour les parties civiles par la Section d'appui aux victimes et la Section des co-avocats principaux pour les parties civiles, les victimes engagées dans le procès ont fait connaître leur déception face à cette issue.

Leur déclaration se lisait notamment comme suit : « Les 150 parties civiles du dossier n° 002 font part de leur profond regret et de leur grande déception face à ce décès qui survient avant que l'accusé n'ait pu élucider les mystères de l'histoire et faire l'objet d'un verdict. La mort de Ieng Sary accroît nos préoccupations quant à la capacité des CETC de faire justice aux victimes. »

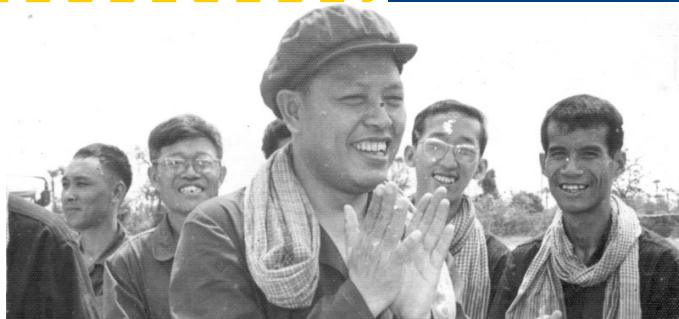
À une conférence de presse tenue le jour du décès de Ieng Sary, le co-procureur adjoint William Smith a toutefois souligné le chemin déjà parcouru par la justice. « Le fait que cinq suspects soient passés en jugement, qu'il y ait eu verdict ou non, est déjà en quelque sorte une victoire », a-t-il déclaré. « La juridiction n'a malheureusement commencé ses travaux que 30 ans après les faits. Mais que ces travaux aient commencé est déjà important pour les Cambodgiens. »

M. Surya Subedi, Rapporteur spécial de l'ONU sur la situation des droits de l'homme au Cambodge, a fait une déclaration dans le même sens au sujet de Ieng Sary : « [Il] ne sera pas jugé [...] mais la justice l'a confronté aux graves accusations portées contre lui. [Il] n'aura pas fait l'objet d'un jugement, mais le simple fait de le voir face à ses juges aura procuré un certain apaisement aux victimes ou aux familles des victimes des Khmers rouges, ainsi qu'à la société cambodgienne. »

Si les poursuites contre Ieng Sary sont éteintes, le procès de ses deux co-accusés – Nuon Chea et Khieu Samphan – se poursuit.

« Il est urgent que chaque partie prenante dans le processus judiciaire des CETC remplisse ses engagements pour que le procès des co-accusés restants se poursuive d'une façon équitable, efficace et rapide, et que le Cambodge obtienne une justice tant attendue », ont déclaré conjointement les ambassades française et japonaise de Phnom Penh au nom des amis des CETC, le groupe de donateurs qu'elles co-président.

À l'origine, le dossier n° 002 impliquait quatre accusés, dont Ieng Thirith, l'ancienne Ministre des affaires sociales. Atteinte de démence, celle-ci a été déclarée inapte à être jugée et finalement remise en liberté sous contrôle judiciaire ; les poursuites à son encontre sont suspendues depuis la fin de 2011.



Ieng Sary applaudissant lors de l'inspection d'une ligne de chemin de fer dans la province de Takeo (1977). Photo fournie par le Centre de documentation du Cambodge.

## Ieng Sary – Chronologie des poursuites

18 juill. 2007	Le premier <b>réquisitoire introductif</b> des co-procureurs charge les co-juges d'instruction d'enquêter sur les crimes dont Nuon Chea, Ieng Sary, Ieng Thirith, Khieu Samphan et Kaing Guek Eav, alias Duch, se seraient rendus responsables sous le Kampuchéa démocratique. Duch fera l'objet d'un premier dossier (n° 001).
15 sept. 2010	L' <b>ordonnance de clôture</b> des co-juges d'instruction retient contre les quatre mis en examen du deuxième dossier (n° 002) les charges de crimes contre l'humanité, génocide, violations graves des Conventions de Genève de 1949 et crimes selon le Code pénal cambodgien de 1956 (homicide, torture et persécution religieuse).
13 janv. 2011	Sur appels des équipes de défense, la Chambre préliminaire confirme la mise en accusation des quatre accusés moyennant des modifications mineures. Le dossier n° 002 est renvoyé devant la Chambre de première instance pour jugement
27-30 juin 2011	Le procès du dossier n° 002 s'ouvre effectivement par la tenue d'une <b>audience initiale</b> consacrée aux exceptions préliminaires et aux listes de témoins.
22 sept. 2011	La Chambre de première instance rend une <b>ordonnance de disjonction</b> scindant les poursuites du dossier n° 002 en plusieurs procès, dont le premier porte sur deux déplacements forcés de population et les crimes contre l'humanité y relatifs. Elle écarte en outre les accusations relevant du Code pénal cambodgien de 1956.
3 nov. 2011	La Chambre de première instance dit que la grâce et l'amnistie royales de 1996 n'empêchent pas que Ieng Sary soit jugé pour crimes internationaux graves.
21-24 nov. 2011	La Chambre de première instance entend les co-procureurs en leurs <b>déclarations liminaires</b> et les accusés ou leurs avocats en leurs réponses. Les audiences consacrées à l' <b>examen de la preuve</b> débutent le 5 décembre 2011.
26 nov. 2012	Ieng Sary est déclaré <b>apte à être jugé</b> à l'issue de deux mois d'hospitalisation à Phnom Penh.
14 mar. 2013	Ieng Sary meurt dans l'hôpital de Phnom Penh où il se trouve depuis le 4 mars 2013. La Chambre de première instance constate l'extinction des poursuites contre lui et la Chambre de la Cour suprême rejette les appels formés par sa Défense.

## Extinction des poursuites

L'Ordonnance de clôture rendue dans le dossier n° 002 contient une décision de renvoi et détaille en 790 pages les allégations de fait, le droit applicable et les conclusions juridiques relatifs aux actes criminels imputés aux quatre accusés. Ieng Sary et consorts sont mis en accusation pour avoir, par leurs actes et omissions, commis (en participant à une entreprise criminelle commune), planifié, incité à commettre et ordonné les crimes ci-après, commis entre le 17 avril 1975 et le 6 janvier 1979, ainsi que pour avoir porté aide et assistance à leurs auteurs ou pour s'en être rendus responsables en tant que supérieurs hiérarchiques.

- **Crimes contre l'humanité** : meurtres, extermination, réduction en esclavage, torture, persécution pour motifs politiques, raciaux ou religieux, autres actes inhumains.
- **Violations graves des Conventions de Genève de 1949** : homicides intentionnels, torture, traitements inhumains, déportation et détention illégale de civils.
- **Génocide** : meurtres des membres des groupes cham et vietnamien.

Entre l'ouverture du procès fin 2011 et le décès de Ieng Sary, la Chambre de première instance a entendu plus de 50 témoins, parties civiles et experts pour établir la vérité sur ces accusations. Faute de verdict avant le décès de l'accusé, elle ne statuera pas sur son innocence ou sa culpabilité relativement à ces charges.

## Mesure temporaire : dons réaffectés au paiement des salaires de la composante cambodgienne

Le 29 mars, face à l'imminence d'une grève générale annoncée par le personnel cambodgien des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC) en cas de non-paiement de tous ses arriérés salariaux, l'ONU et les donateurs se sont accordés sur une solution temporaire pour alléger les difficultés financières de la composante nationale de la juridiction : la possibilité de réaffecter des fonds au paiement des salaires en souffrance.

« Le Coordonnateur [de l'Assistance des Nations Unies aux procès des Khmers rouges] a indiqué aux juges internationaux ce matin qu'[un] financement pour la partie cambodgienne du tribunal a[avait] été obtenu jusqu'à la fin avril », a annoncé la juge Silvia Cartwright à l'issue d'une audience de la Chambre de première instance consacrée aux décisions sur l'aptitude de Nuon Chea à être jugé et sur la disjonction du dossier n° 002, ajoutant que l'examen de la preuve reprendrait le 8 avril.

Plus tard le même jour, le Bureau de l'administration des CETC informera les fonctionnaires cambodgiens et internationaux que l'ONU avait accepté de fournir les fonds nécessaires pour acquitter les salaires du personnel cambodgien de janvier à avril. Cette mesure a permis de résoudre temporairement la question des salaires impayés et d'éviter la grève annoncée.

Plus tôt en mars, les fonctionnaires cambodgiens du Groupe d'interprétation et de traduction s'étaient déclarés en grève à l'ouverture d'une audience. Ils avaient quitté la salle d'audience et empêché ainsi la poursuite du procès.

Aucun fonctionnaire cambodgien (à l'exception de ceux de la Section d'appui aux victimes) n'ayant été payé depuis le mois de novembre de l'année passée, faute de fonds, les fonctionnaires du Groupe ont décidé d'arrêter le travail pour réclamer le paiement de tous les arriérés.

Selon l'Accord passé en 2003 entre le Gouvernement cambodgien et l'ONU, le premier est responsable des salaires de la composante cambodgienne et la seconde des salaires du personnel international. Jusqu'à présent, toutefois, le Gouvernement n'avait pris en charge que les dépenses opérationnelles de la juridiction, s'en remettant entièrement aux pays donateurs pour le paiement des salaires. Comme aucun bailleur de fonds ne s'est engagé à financer la composante cambodgienne des CETC cette année (exception faite des fonds allemands destinés à la Section d'appui aux victimes), les fonctionnaires cambodgiens n'ont pas été payés et leurs contrats n'ont pas été renouvelés.

Suite à la grève du personnel linguistique, une bouée de sauvetage de l'Union européenne avait permis le versement des salaires de décembre. Le personnel cambodgien avait toutefois maintenu sa menace de grève, exigeant qu'une solution durable soit trouvée au 1<sup>er</sup> avril.

David Scheffer, l'Expert spécial du Secrétaire général de l'ONU auprès des CETC, a œuvré en coulisse pendant tout le mois de mars pour trouver les fonds nécessaires au financement de la composante cambodgienne de la juridiction.

## Contribution Norvégienne : un million de dollars É.-U. annoncés

Le 25 mars, le Gouvernement norvégien a annoncé sa nouvelle contribution au financement des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC).

D'un montant de 6 millions de couronnes norvégiennes, soit environ un million de dollars É.-U., cette somme était initialement destinée à la composante internationale des CETC. La Norvège a toutefois accepté qu'elle soit utilisée par la composante cambodgienne pour payer les arriérés salariaux de son personnel.

« Nous sommes sincèrement reconnaissants au Gouvernement norvégien de continuer à soutenir les CETC au moyen de cette généreuse contribution », ont déclaré Tony Kranh et Knut Rosandhaug, respectivement Directeur par intérim et Directeur adjoint de l'administration.

La Norvège soutient les CETC depuis leur création. Cette nouvelle somme annoncée portera sa contribution totale au-delà de 6 millions de dollars É.-U.

## Délégation allemande en visite aux CETC



Le BMZ rencontre la Section d'appui aux victimes et les co-avocats principaux pour les parties civiles.

Le 5 mars dernier, les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC) ont reçu la visite de diplomates du Ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement (BMZ).

Avant de rencontrer les responsables de la Section d'appui aux victimes et de la représentation des parties civiles, la délégation a été accueillie

par Tony Kranh, Directeur par intérim de l'administration. L'Allemagne est le principal donateur du Programme des réparations et des mesures non judiciaires mis sur pied par la Section d'appui aux victimes et la Section des co-avocats principaux pour les parties civiles (voir article page 7) afin de reconnaître et d'alléger les souffrances des victimes des Khmers rouges.



Andreas Pfeil du BMZ (à droite) en compagnie de Tony Kranh, Directeur par intérim de l'administration, devant le logo des CETC.

## Dossier n° 002 Débats sur l'aptitude à être jugé et la disjonction

En mars, le déroulement des audiences dans le procès du dossier n° 002 devant les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens a été interrompu par l'annonce d'une grève des interprètes cambodgiens et par l'hospitalisation puis le décès de l'accusé Ieng Sary.

Après avoir tenu une série d'audiences sur la question, la Chambre de première instance a poursuivi son examen des implications de la décision par laquelle la Chambre de la Cour suprême avait invalidé, en février, la disjonction des poursuites dans le cadre du dossier n° 002

consacré aux anciens dirigeants khmers rouges Nuon Chea, Khieu Samphan et Ieng Sary.

Ayant entendu ses experts médicaux sur l'aptitude de Nuon Chea à être jugé, d'une part, et les conclusions des parties sur la disjonction des poursuites, d'autre part, la Chambre de première instance a rendu deux décisions orales ouvrant la voie à la poursuite du procès.

Les comparutions de deux témoins experts prévues pour mars ont été reportées en raison de la grève des interprètes ainsi que de l'hospitalisation puis du décès de Ieng Sary.

### Nouveau report de la comparution de témoins experts

Audience du 4 mars 2013

La Chambre de première instance a reporté la comparution de deux témoins experts en raison de l'hospitalisation de Ieng Sary et de la grève entamée par les interprètes cambodgiens du Groupe d'interprétation et de traduction. L'auteur britannique Philip Short et la journaliste américaine Elizabeth Becker devaient être entendus respectivement du 4 au 7 et du 11 au 14 mars.

Journaliste de renommée internationale, M. Short est l'auteur du livre *Pol Pot – Anatomie d'un cauchemar*. Autre journaliste de renom sur le plan international, M<sup>me</sup> Becker, auteure du livre *Les larmes du Cambodge – L'histoire d'un génocide*, a travaillé au Cambodge jusqu'à la prise du pouvoir par les Khmers rouges en 1975, et y est retournée en 1978 pour couvrir le régime.

Ces experts doivent déposer sur le fonctionnement et la structure du régime khmer rouge, de même que sur les rôles joués par les accusés Nuon Chea et Khieu Samphan au sein de ce pouvoir.

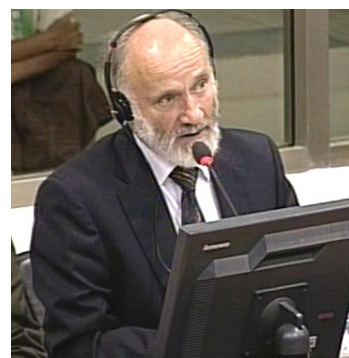
### Expertises sur l'aptitude de Nuon Chea à être jugé

Audience du 25 mars 2013

Après avoir chargé ses experts médicaux d'évaluer l'état de santé de Nuon Chea, la Chambre de première instance a consacré une audience publique à l'examen des conclusions des deux spécialistes.

Le gériatre John Campbell a déclaré que malgré ses nombreuses affections chroniques, Nuon Chea restait capable de prendre part à sa défense. Le médecin néo-zélandais a en outre recommandé que soit mis à la disposition de l'accusé un programme de physiothérapie destiné à améliorer sa force physique.

Le psychiatre médico-légal Seena Fazel a déclaré n'avoir observé chez Nuon Chea aucune déficience cognitive l'empêchant de communiquer avec son équipe de défense. Le médecin britannique s'est référé à cet égard aux résultats concluants de trois entretiens menés avec l'accusé afin d'évaluer sa capacité de concentration, sa mémoire à long terme et sa mémoire à court terme.



Le docteur John Campbell déposant au procès du dossier n° 002.



Le docteur Seena Fazel déposant au procès du dossier n° 002.

### La Chambre se prononce sur l'aptitude à être jugé et la disjonction

Audience du 29 mars 2013

La Chambre de première instance a rendu deux décisions orales à l'audience du 29 mars : elle a confirmé, d'une part, que Nuon Chea était apte à être jugé et ordonné de nouveau, d'autre part, la disjonction des poursuites dans le cadre du dossier n° 002, limitant la portée du premier procès à deux phases de déplacements forcés de population et aux exécutions commises à Tuol Po Chrey après l'évacuation de Phnom Penh.

Ayant donné lecture des dispositifs de ces deux décisions, le

Président Nil Nonn a annoncé que leurs versions écrites et motivées suivraient en temps voulu et que les audiences consacrées à l'examen de la preuve du premier procès reprendraient le 8 avril.

La Chambre de première instance a depuis lors fixé le calendrier des audiences suivantes, à commencer par la nouvelle déposition du témoin Chhaom Se, ancien chef d'un centre de rééducation de la 801<sup>e</sup> division à Ratanakiri, qui avait été entendu une première fois en janvier dernier.

## Nuon Chea déclaré apte à être jugé

En mars, à l'issue de son examen médical et juridique de l'aptitude de l'accusé Nuon Chea à être jugé, la Chambre de première instance a conclu que l'ancien secrétaire adjoint du Parti communiste du Kampuchéa était capable de prendre part à sa défense et apte à être jugé.

« Malgré l'âge avancé et la fragilité de l'état de santé de Nuon Chea, il ressort clairement tant du récent rapport que de la déposition des experts désignés par la Chambre, que celui-ci reste capable de participer de façon utile à sa défense », a déclaré le Président Nil Nonn à l'audience publique du 29 mars consacrée au prononcé du dispositif de deux décisions.

La Chambre de première instance avait confié l'évaluation médicale de l'accusé à deux experts, le gériatre néo-zélandais John Campbell et le psychiatre médico-légal britannique Seena Fazel. Comparissant à l'audience publique du 25 mars, ceux-ci avaient déclaré qu'en dépit de plusieurs affections et d'une santé généralement fragile, Nuon Chea était physiquement et mentalement capable de participer effectivement à son procès.

Aux termes de la décision motivée rendue par la suite, la Chambre de première instance « considère que l'accusé ne souffre d'aucun problème de mémoire à court ou à long terme susceptible de le rendre incapable de participer à sa défense », « dit qu'il a la capa-

cité de présenter sa cause, de comprendre la nature des accusations portées contre lui, le déroulement de la procédure, les éléments de preuve jusque dans leur détail, ainsi que les conséquences du procès, de donner des instructions à son conseil et de déposer », et « confirme sa précédente décision » déclarant Nuon Chea « apte à être jugé ».

Lors des débats relatifs à la santé de Nuon Chea, les avocats de l'accusé ont émis des réserves quant aux conclusions des experts, interrogeant ceux-ci sur les pertes de mémoire à court terme et la détérioration de la santé physique de leur client. Les déposants ont expliqué que ces évolutions étaient normales chez un sujet de 86 ans. Le Parquet a quant à lui pressé le gériatre de questions sur sa remarque selon laquelle il ne serait pas surpris si Nuon Chea venait à décéder dans les six mois. Le docteur Campbell a précisé qu'il était impossible de prédire combien de temps l'accusé vivrait encore, mais que le pronostic n'était pas favorable vu son grand âge, sa fragilité générale et ses affections cardiovasculaire et cérébrovasculaire.

Nuon Chea souffre de plusieurs affections liées à son âge, notamment d'une cardiopathie et d'une insuffisance rénale modérée. Plus récemment, il a passé plusieurs semaines à l'hôpital en raison d'une bronchite aiguë en janvier et d'un épisode d'hypertension en février.

## Vidéo en continu et en direct des débats



Copie d'écran du site Web des CETC.

En mars, les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens ont augmenté leur capacité de diffusion en dotant leur site Web d'une fonction de lecture vidéo en continu et en direct, accessible à l'adresse <http://www.eccc.gov.kh/fr/live-stream>.

Ce flux vidéo à haute résolution est disponible en anglais, français et khmer. Il requiert un débit de connexion d'au moins un mégabit par seconde. Fourni par un serveur dédié, il n'est pas affecté par les volumes de trafic sur le site Web. Ce service mis à l'essai lors de la déposition de Kaing Guek Eav (alias Duch) au procès du dossier n° 002 est à présent disponible pour toutes les audiences publiques.



Vue panoramique de la grande salle d'audience des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens.

## La galerie du public en chiffres

Le public continue de manifester un grand intérêt pour le procès des anciens dirigeants khmers rouges dans le cadre du dossier n° 002. À la fin mars, la Chambre de première instance avait tenu 161 journées d'audience et entendu 54 témoins, experts et parties civiles, devant un total de 75 126 personnes, dont 82 % étaient des Cambodgiens amenés gratuitement des provinces par les CETC.

DATE	MEMBRES DU PUBLIC			JOURNALISTES		ONG	PARTIES CIVILES	VIP	TOTAL
	Cambodge		Étranger	Cambodge	Étranger				
	SAP*	Autres							
04/03/2013	319		9	4	7	3	28		370
25/03/2013	199		5	9	5	5	37	3	271
29/03/2013	233		9	10	12	7	29		300
<b>Totaux pour mars</b>	<b>751</b>	<b>5</b>	<b>26</b>	<b>23</b>	<b>24</b>	<b>15</b>	<b>94</b>	<b>3</b>	<b>941</b>
<b>Totaux pour 161 jours**</b>	<b>61 870</b>	<b>1 799</b>	<b>2 038</b>	<b>1 938</b>	<b>1 029</b>	<b>891</b>	<b>5 228</b>	<b>333</b>	<b>75 126</b>

\* Section des affaires publiques des CETC. \*\* Journées d'audience de nov. 2011 à mars 2013 inclus.

# Activités de sensibilisation des CETC

## Preah Vihear : mission de sensibilisation aux confins du Cambodge



Chefs de district, de commune et de village assistant à un exposé de la Section des affaires publiques.

Les missions de sensibilisation des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC) dans la province de Preah Vihear sont rares. Une équipe s'y est rendue en mars pour donner à cette population qui vit aux confins du Cambodge, près de la frontière thaïlandaise, l'occasion de s'informer sur la juridiction et son travail.

Plus de 500 personnes venues de toute la province s'étaient rassemblées, ce 4 mars,



Le chef de la Section des affaires publiques distribue des brochures d'information au public de la province de Preah Vihear.

sur le site de Koh Ker, ancienne capitale de l'Empire khmer, pour recevoir de la documentation sur les CETC et assister à un exposé sur leur fonctionnement et leurs réalisations. Les participants comptaient 450 chefs de district et de commune, conseillers locaux et autres responsables de village.

Cette mission de sensibilisation dans la province de Preah Vihear était la deuxième depuis la création des CETC en 2006. Dim Sovannarom, chef de la Section des affaires publiques, a entretenu les participants du contexte historique de la juridiction et de son actualité judiciaire.

L'exposé s'est achevé par une séance de questions et réponses. Les questions ont porté principalement sur le temps et l'argent qui sont investis dans les CETC. L'équipe s'est attachée à expliquer que cet investissement était nécessaire pour respecter les principes de justice.

Pour finir, le public s'est vu remettre des documents éducatifs, notamment le résumé de l'arrêt rendu dans le dossier n° 001 et la brochure de présentation de la juridiction.

À l'issue de la session, les participants ont demandé à pouvoir mettre sur pied en avril une visite d'étude des CETC pour les habitants de la province. Ce programme prévoit la visite guidée du musée de Tuol Sleng, du mémorial de Cheung Ek et du siège des CETC.

## Participation au Forum régional sur la prévention du génocide

Des représentants des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC) ont assisté à la quatrième édition du Forum régional sur la prévention du génocide qui s'est tenue à Phnom Penh les 28 février et 1<sup>er</sup> mars derniers.

Le forum de deux jours proposait plusieurs débats d'experts dirigés par d'éminents universitaires et professionnels de la consolidation de la paix, sur des thèmes tels que la définition et la prévention du génocide ou les expériences et perspectives asiatiques en la matière.

Le forum était co-organisé par l'Argentine, la Tanzanie et la Suisse, hôtes des trois premières éditions, respectivement en 2008, 2010 et 2011. Ces rencontres ont pour but de renforcer les réseaux régionaux et mondiaux pour la prévention du génocide.

## Rencontre avec de futurs juristes américains

Un groupe de 16 étudiants en droit de la Northwestern University de Chicago (États-Unis) ont visité les Chambres extraordinaires au sein des Tribunaux cambodgiens ce 19 mars.

Les étudiants participent à un programme d'étude de questions relatives à la justice, au gouvernement, à l'économie et à la société au Cambodge et au Viet Nam. Selon Alexius O'Malley, responsable du groupe, le séjour cambodgien consistait en deux semaines d'entretiens et de recherches. Pour beaucoup de ces étudiants qui tiennent en haute estime le travail des juristes, fonctionnaires et experts qui se consacrent à la recherche de la justice pour les millions de victimes cambodgiennes des Khmers rouges, la visite des CETC était le point marquant de ce séjour.

Ce fut une journée riche en franches discussions sur l'importance et l'héritage des CETC, leur impact sur la société cambodgienne et le chemin qui leur reste à parcourir.

## Programme des réparations et des mesures non judiciaires

En collaboration avec des organisations partenaires, les services des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC) chargés de l'appui aux victimes s'attachent à recueillir auprès des États, des fondations, des sociétés privées et des individus les fonds nécessaires à la réalisation des projets du Programme des réparations et des mesures non judiciaires.

Afin de répondre aux besoins des parties civiles et des autres victimes, la Section d'appui aux victimes et la Section des co-avocats principaux pour les parties civiles ont conçu un programme de neuf mesures de réparation et six mesures non judiciaires relevant de quatre catégories : commémoration, réadaptation, documentation et éducation. Cet ensemble tend à reconnaître et à alléger les souffrances des victimes des Khmers rouges.

Les réparations et les mesures non judiciaires présentent certaines différences. Les premières sont demandées par les parties civiles dans le cadre du processus judiciaire. Accordées par la Chambre de première instance en cas de verdict de culpabilité, elle représenteraient une reconnaissance juridique des souffrances subies par les demandeurs ainsi que de leur droit à réparation. Les mesures non judiciaires sont mises en œuvre par la Section d'appui aux victimes pour répondre aux intérêts plus généraux des victimes du régime khmer rouge. Elles ont été introduites, de même que le principe du financement externe des réparations, pour assurer une meilleure compensation des parties civiles et des victimes par rapports aux réparations très limitées accordées dans le dossier n° 001.

Le 15 février, les parties civiles du dossier n° 002 ont déposé un mémoire préliminaire auprès de la Chambre de première instance. Celui-ci présente sept réparations prioritaires parmi les neuf projets envisagés, cette liste pouvant toutefois changer avant que les parties civiles ne soumettent leur demande définitive.

Programme des réparations (R) et des mesures non judiciaires (MNJ) des CETC – 2013-2017					
Catégorie	Projets (neuf R et sept MNJ)	Nature	Partenaire(s)	Calendrier	USD*
Commémoration	1. Journée nationale du souvenir	R	Gouv.	Dès que poss.	250 000
	2. Édification de mémoriaux publics	R	Gouv., ONG	Dès que poss.	475 000
	3. Conservation de sites de crimes	R	Gouv., ONG	2013-2017	400 000
	4. Édification d'un stoupa à Tuol Sleng	MNJ	Gouv., Ass. vict.	2013-2017	70 000
Réadaptation	5. Thérapie par le témoignage	R	ONG	Dès que poss.	275 000
	6. Groupes d'entraide	R	ONG	Dès que poss.	275 000
	7. Sexospécificité dans le cadre de la justice transitionnelle	MNJ	ONG	2013-2017	425 000
	8. Manifestation consacrée à la réconciliation nationale	MNJ	Gouv., ONG	2013	250 000
Documentation	9. Exposition sur les déplacements forcés de population	R	Gouv., ONG	Dès que poss.	550 000
	10. Registre des victimes	R	Gouv., ONG	2013-2017	250 000
	11. Publication du verdict des CETC	R	CETC	2014	50 000
	12. Centre de documentation des CETC	MNJ	Gouv., CETC	2013-2014	500 000
Éducation	13. Chapitre sur l'action civile dans un manuel d'histoire	R	Gouv., ONG	Dès que poss.	500 000
	14. Tribunal virtuel des CETC	MNJ	CETC	2013-2017	180 000
	15. Centres publics d'éducation sur la paix	MNJ	NGO	2013-2017	550 000
	16. Fondation cambodgienne pour les victimes	MNJ	Gouv., CETC	2013-2017	2 000 000
* Le Programme et son budget sont sujets à changement.				5 ans	7 000 000

nitive.

Selon M<sup>e</sup> Élisabeth Simonneau-Fort, co-avocate principale internationale pour les parties civiles, les travaux préparatoires ont déjà bien progressé. La conception du projet de Journée nationale du souvenir est entièrement terminée ; la Section d'appui aux victimes attend d'être reçue par les autorités compétentes. Le projet de Thérapie par le témoignage a aussi pris forme avec l'aide de l'ONG partenaire Transcultural Psychosocial Organisation (TPO). Un autre partenaire, le Centre de documentation du Cambodge (DC-Cam), a bien avancé dans la production d'un chapitre sur les déplacements forcés de population dans son manuel d'histoire. Enfin, le projet d'édification de mémoriaux publics, élaboré en coopération avec les organisations Youth for Peace et Kdei Karuna, prend lui aussi rapidement forme.

De nombreuses mesures non judiciaires n'existent encore que sur papier. Im Sophea, chef de la Section d'appui aux victimes, dit toutefois que le projet de sexospécificité dans le cadre de la justice transitionnelle fonctionne déjà en conjonction avec les ONG partenaires TPO et Cambodian Defenders Project (CDP). Le Tribunal virtuel – archivage en ligne facilement accessible de textes, photos et films vidéos des CETC – est aussi en cours de conception. La reconstruction d'un stoupa au musée de Tuol Sleng est étudié par la Section d'appui aux victimes et le ministère compétent.

La Section est également chargée de trouver les financements pour ces projets ; 30 donateurs possibles ont réagi favorablement à la présentation du programme, en particulier l'Allemagne et l'Australie.

### Nouveau site Web consacré à la défense de Ieng Sary

Le 28 mars, l'équipe de défense de feu Ieng Sary a mis en ligne un site Web consacré aux procédures engagées contre son client.

Le site ([www.iengsarydefence.org](http://www.iengsarydefence.org)) fournit les versions en anglais de tous les documents du dossier n° 002 relatifs à Ieng Sary, depuis l'instruction jusqu'à l'extinction des poursuites. Cette ressource, inaugurée à la suite du décès de l'accusé en détention provisoire le 14 mars, propose également des versions expurgées ou résumées de documents confidentiels. Un nombre limité de documents sont également

téléchargeables en français et en khmer.

Ieng Sary, ancien Vice-Premier Ministre chargé des affaires étrangères au sein du régime khmer rouge, jugé pour génocide et autres crimes internationaux avec deux co-accusés, est décédé de causes naturelles avant qu'un jugement ne soit rendu, ce qui a entraîné l'extinction de l'action publique et de l'action civile à son encontre.

Dans un communiqué de presse, l'équipe de défense dit poursuivre, par la mise en ligne du site, son action en faveur des droits de l'homme et du droit à un procès équitable de

son client. Elle espère que cette initiative de transparence constituera un apport positif à l'héritage ultime des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens.

Le site est encore en chantier ; l'équipe de défense compte y mettre à disposition, pendant les mois à venir, toute la correspondance – lettres et courriels – qu'elle a échangée avec les organes de la juridiction. Elle entend ainsi fournir des archives complètes de l'implication de Ieng Sary dans les procédures du dossier n° 002.

Pour tenir le public informé de l'actualité judiciaire des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens, les organes et sections des CETC présentent chaque mois un résumé de leurs activités respectives. Voici le survol des activités du mois de **mars 2013**. Voir en page 10 le détail des décisions et ordonnances.

## Chambre préliminaire

La Chambre a été saisie de deux questions et a réglé plusieurs points relatifs à la procédure et à la gestion des dossiers. Les deux questions pendantes sont un appel formé le 28 février dans le dossier n° 004 et une demande déposée le 11 mars en vue du réexamen d'une demande de constitution de partie civile dans le dossier n° 002.

## Chambre de la Cour suprême

La Chambre a poursuivi son examen de plusieurs appels et d'une demande : 1) l'appel de Ieng Sary contre la décision orale de la Chambre de première instance lui refusant le droit d'être présent dans le prétoire et interdisant qu'il soit enregistré en vidéo dans sa cellule temporaire ; 2) l'appel de Ieng Sary contre la décision de la Chambre de première instance le déclarant apte à être jugé et lui refusant la désignation d'un expert médical supplémentaire ; 3) l'appel de Ieng Sary contre la décision de la Chambre de première instance relative aux demandes de la Défense alléguant des irrégularités dans l'instruction du dossier ; 4) l'appel de Ieng Sary contre la décision de la Chambre de première instance en date du 16 janvier rejetant sa demande aux fins d'être enregistré en audio et/ou en vidéo dans sa cellule temporaire ; 5) l'appel de Nuon Chea contre la décision de la Chambre de première instance relative à sa demande visant la mise en œuvre de mesures en application de la règle 35 du Règlement intérieur (l'« appel relatif à la règle 35 ») ; 6) la demande de Khieu Samphan tendant à ce que toutes les décisions de la Chambre de la Cour suprême soient rendues simultanément dans les trois langues officielles des CETC.

Depuis le décès de Ieng Sary le 14 mars, la Chambre de la Cour suprême n'est plus compétente pour statuer sur les appels du défunt. Elle a par conséquent rejeté ces recours sans examen au fond.

Dans le cas de l'appel relatif à la

règle 35, la Chambre de la Cour suprême a demandé au Bureau des co-juges d'instruction des informations sur toute enquête menée pour entrave à l'administration de la justice dans le cadre des dossiers n°s 003 and 004. Par la suite, la Défense de Nuon Chea a formé une demande pour que la Chambre de la Cour suprême considère des éléments de preuve supplémentaires. Le 25 mars, la Chambre de la Cour suprême a rejeté l'appel relatif à la règle 35 de même que la demande relative aux éléments de preuve supplémentaires.

Le 25 mars, la Chambre de la Cour suprême a été saisie d'un appel de Khieu Samphan contre la décision de la Chambre de première instance relative à la comparution d'un témoin expert avant que ne soit rendue l'ordonnance sur la disjonction des poursuites dans le cadre du dossier n° 002. Le 26 mars, la Chambre de la Cour suprême a été saisie par la Chambre de première instance et l'équipe de défense de Ieng Thirith de demandes d'éclaircissements quant à l'interprétation et l'exécution de sa décision du 14 décembre 2012 sur l'appel contre l'ordonnance de la Chambre de première instance portant mise en liberté inconditionnelle de Ieng Thirith. L'appel et les demandes sont en cours d'examen.

## Bureau des co-juges d'instruction

La composante internationale du Bureau continue de mener ses enquêtes dans les dossiers n°s 003 et 004. Trois cent vingt et une demandes de constitution de partie civile ont été reçues et incluses dans le dossier n° 003, leur admissibilité en tant qu'éléments de preuve devant être appréciée par le Groupe juridique. Sept cent soixante demandes de constitution de partie civile ont été reçues et incluses dans le dossier n° 004, leur admissibilité étant également sujette à examen.

En ce qui concerne le dossier n° 003, une mission de terrain a été effectuée, un procès-verbal d'audition de témoin produit et un rapport de localisation de site a été établi. En ce qui concerne le dossier n° 004, les enquêteurs du Bureau ont

effectué deux missions de terrain, et neuf témoins ont été entendus.

Une commission rogatoire a été délivrée dans le dossier n° 003. Dans le dossier n° 004, quatre commissions rogatoires ont vu leur validité prorogée et une cinquième a été délivrée.

Le Groupe des analystes poursuit au siège son examen de pièces fournies par des sources externes et continue de prendre part aux missions sur le terrain.

Le Groupe juridique a recruté trois juristes, Julie Bardèche (France), Sarah Krysz (France) et Kate Salmond (Nouvelle-Zélande), tandis que Julie Plante (Canada), enquêtrice spécialiste de la violence sexuelle, a rejoint le Groupe des enquêtes.

Le Bureau a atteint son quota de stagiaires ; vu sa situation financière, le programme de stages a été pour lui une source précieuse de jeunes professionnels qualifiés.

## Bureau des co-procureurs

### Dossier n° 002

Le Bureau a continué de plaider et de déposer des écritures devant la Chambre de première instance et la Chambre de la Cour suprême.

Dans le prétoire, les co-procureurs et d'autres membres du Bureau ont pris part aux débats relatifs à la santé de Nuon Chea et à la décision orale de disjonction.

Le Bureau a déposé plusieurs actes de procédure : une demande en application de la règle 87 4) du Règlement intérieur en vue de faire verser des photographies aux débats en prévision de la comparution d'Elizabeth Becker ; une réponse aux conclusions de Khieu Samphan concernant l'admissibilité de « nouveaux » documents ; une proposition de calendrier pour la conclusion du procès dans le cadre du dossier n° 002.

### Dossier n° 003

Le Bureau continue d'analyser les éléments et de suivre l'évolution du dossier.

### Dossier n° 004

Le Bureau continue d'analyser les éléments et de suivre l'évolution du dossier.



## Section d'appui à la Défense

Les journées d'audience ont été rares en mars en raison d'une grève du personnel cambodgien, de la santé défaillante de l'accusé Ieng Sary et finalement du décès de celui-ci. Ieng Sary a été hospitalisé le 4 mars en raison de problèmes d'estomac, de cœur et de dos. Il est décédé le 14 mars à l'âge de 87 ans. Conformément à une demande déposée par la Défense de l'accusé avant son décès, le corps du défunt n'a pas été autopsié et a pu être emmené par ses proches pour être incinéré dans le district de Malai. Parmi les personnes qui ont assisté aux funérailles de Ieng Sary se trouvaient des membres de son équipe de défense, le Gouverneur de la province de Pailin, ainsi que son épouse et coaccusée Ieng Thirith, mise en liberté en raison de son inaptitude à être jugée.

Le 25 mars s'est tenue une audience sur l'aptitude de Nuon Chea à être jugé. Ayant examiné l'accusé, les experts médicaux de la Chambre de première instance l'ont déclaré mentalement et physiquement capable de passer en jugement, tout en soulignant son grand âge. La Défense de Nuon Chea a proposé que son client continue d'être traité en milieu hospitalier avant d'assister aux débats. Le 29 mars, la Chambre de première instance a déclaré l'accusé apte à être jugé.

Le même jour, la Chambre de la Cour suprême a rejeté l'appel de la Défense de Nuon Chea aux fins d'investigation des allégations de l'ancien co-juge d'instruction international suppléant Laurent Kasper-Ansermet selon lesquelles il y aurait eu ingérence du Gouvernement cambodgien dans le travail des CETC. Le 29 mars, la Défense de Khieu Samphan a formé une demande de mise en liberté immédiate de son client, invoquant la violation de son droit d'être jugé dans un délai raisonnable : présumé innocent et âgé de 82 ans, il est déjà détenu depuis 5 ans et 4 mois, alors que cette mesure n'est plus justifiée et qu'il n'est pas possible de prédire quand le verdict sera rendu.

## Co-avocats principaux pour les parties civiles

Le 4 mars, les parties civiles ont déposé une liste de documents précisant à l'intention de la Chambre de première instance

celles de leurs déclarations écrites qu'elles souhaitent voir verser aux débats. Les avocats des parties civiles souhaiteraient en effet que les précieux éléments de preuve contenus dans les demandes de constitution de partie civile soient pris en compte par les juges lorsqu'ils statueront sur la culpabilité des accusés et examineront les demandes de réparation.

Le 5 mars, les co-avocats principaux ont rencontré une délégation conduite par M. Andreas Pfeil, chef de division au Ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement (BMZ). Les co-avocats ont expliqué aux visiteurs les modalités de la participation et de la représentation des parties civiles devant les CETC, ainsi que l'importance et l'état d'avancement des projets qui feront l'objet des demandes de réparation présentées à la Chambre de première instance dans le cadre de cette action civile.

Le 15 mars, le co-avocat principal national a pris part dans la province de Battambang à un forum régional organisé par la Section d'appui aux victimes sur le thème de l'action civile dans le dossier n° 002. À cette occasion, 150 parties civiles des provinces de Battambang, Pailin, Bantay Meanchey, Pursat et Odor Meanchey ont présenté une déclaration publique dans la laquelle elles déplorent que Ieng Sary soit décédé avant d'avoir fait l'objet d'un verdict. Elles disent également leur crainte que les CETC ne puissent faire justice aux victimes.

Les parties civiles demandent dans leur déclaration 1) que les donateurs, l'ONU et le Gouvernement royal du Cambodge continuent de collaborer avec les CETC et de soutenir celles-ci pour que les débats puissent se poursuivre et que la juridiction puisse remplir son mandat, 2) que les CETC accélèrent le processus judiciaire compte tenu du grand âge des accusés et des problèmes de santé et maladies qui en résultent, et 3) que dans l'intérêt de la justice et de la vérité historique, MM. Nuon Chea et Khieu Samphan fassent preuve de coopération et disent la vérité devant la Chambre ainsi que dans des déclarations destinées au public et surtout aux parties civiles et aux victimes.

Dans le prétoire, les co-avocats principaux pour les parties civiles et les avocats des parties civiles ont pu faire part à la Chambre de première instance du souhait des parties civiles que les débats soient accélérés et que les accusés s'expriment dans le sens de l'intérêt de la vérité et de l'histoire.

## Section d'appui aux victimes

### Travail judiciaire

L'Équipe de dépouillement et d'analyse a reçu 27 demandes de constitution de partie civile et trois compléments d'information dans le dossier n° 004, de même que deux demandes dans le dossier n° 003. Poursuivant son travail de traitement, l'Équipe a déposé auprès du Bureau des co-juges d'instruction 26 demandes relatives au dossier n° 004 et deux demandes relatives au dossier n° 003. Elle a également reçu d'un avocat international, et déposé ensuite auprès des co-juges d'instruction, une demande de représentation de 10 parties civiles du dossier n° 002.

### Réparations et mesures non judiciaires

Le 5 mars, la Section a eu le privilège de rencontrer une délégation du Ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement accompagnée de représentants de l'Ambassade d'Allemagne au Cambodge, venus s'informer sur l'appui aux victimes et les réparations et mesures non judiciaires.

L'Équipe des réparations et des mesures non judiciaires a poursuivi son travail en collaboration avec l'organisation Youth for Peace, en particulier concernant le projet de centres publics d'éducation sur la paix.

Le 15 mars, l'Équipe a été invitée à une cérémonie en l'honneur de la thérapie par le témoignage. La Transcultural Psychosocial Organisation (TPO), qui organisait la cérémonie au mémorial de Choeung Ek, a mis sur pied un programme de thérapie des traumatismes afin de répondre aux besoins des victimes dans l'immédiat.

Le 21 mars, l'Équipe s'est réunie avec la Direction suisse du développement et de la coopération (DDC) pour discuter du Programme des réparations et des mesures non judiciaires, et du financement des activités prévues par celui-ci.

### Sensibilisation

Le 15 mars, la Section a tenu son cinquième forum régional pour les parties civiles, réunissant 175 des 3 866 parties civiles du dossier n° 002 (dont 90 femmes) dans la province de Battambang. Le matin s'est tenue une discussion d'experts animée par la Section et les avocats des parties civiles. L'après-midi, les participants ont rencontré en groupes leurs avocats respectifs et regardé une brève séquence vidéo sur les excuses de Duch. Ils ont échangé leurs impressions au sujet du procès et du décès de Ieng Sary.

## Décisions et ordonnances

Les versions publiques, parfois expurgées, des décisions, ordonnances, opinions et considérations sont ou seront consultables sur le site [www.eccc.gov.kh](http://www.eccc.gov.kh).

### Chambre de première instance

**29 mars 2013** : Décision relative à l'aptitude de l'accusé Nuon Chea à être jugé

Statuant oralement, la Chambre considère que Nuon Chea est capable de participer effectivement à sa défense et donc apte à être jugé. Motifs écrits à suivre.

**29 mars 2013** : Décision relative à la question de la disjonction des poursuites dans le cadre du dossier n° 002

Statuant oralement, la Chambre disjoint de nouveau les poursuites et limite la portée du premier procès au deux premières phases de déplacements de population et aux exécutions commises à Tuol Po Chrey. Motifs écrits à suivre.



Le bâtiment de la grande salle d'audience des CETC.

### Chambre de la Cour suprême

**5 mars 2013** : « Memorandum from Judge KONG Srim, President of the Supreme Court Chamber, entitled "Request for information in relation to investigations into interference in Cases 003 and 004" » (E189/3/1/5)

La Chambre considère qu'il est souhaitable pour trancher l'appel de Nuon Chea relatif à la règle 35 du Règlement intérieur de s'informer des dispositions officielles que pourrait avoir prises le Bureau des co-juges d'instruction suite aux allégations d'ingérence gouvernementale dans les dossiers n° 003 et 004 portées par le juge Laurent Kasper-Ansermet.

**12 mars 2013** : « Order for Immediate Compliance with Rule 108 of the Internal Rules » (E238/9/1/4)

La Chambre ordonne à la Chambre de première instance de lui transmettre immédiatement la totalité du dossier n° 002.

**21 mars 2013** : « Post Mortem Dismissal of Ieng Sary's Immediate Appeals » (E238/9/1/5)

Par suite du décès de Ieng Sary et du constat par la Chambre de première instance de l'extinction des poursuites à son encontre, la Chambre rejette sans examen au fond tous les appels pendants de l'accusé.

**25 mars 2013** : « Decision on Nuon Chea's "Immediate Appeal Against Trial Chamber Decision on Application for Immediate Action Pursuant to Rule 35" » (E189/3/1/8)

La Chambre rejette l'appel de Nuon Chea relatif à la règle 35 du Règlement intérieur, estimant que la Chambre de première ne s'est pas trompée en concluant que la Défense n'avait pas établi d'indices suffisants d'entrave à la justice dans le dossier n° 002. Elle convient également avec la Chambre de première instance que les conclusions de la Défense sont répétitives et considère que sa demande tendant à ce qu'une enquête exhaustive soit menée sur les effets de l'ingérence gouvernementale alléguée dans le dossier n° 002 est trop générale pour justifier la mesure sollicitée.

## Audiences (Un calendrier actualisé est consultable en ligne à l'adresse <http://www.eccc.gov.kh/fr/event/court-schedule>.)

### Examen de la preuve dans le dossier n° 002

8-11 avril, de 9 heures à 16 heures  
12 avril, si nécessaire  
22-25 avril, de 9 heures à 16 heures  
29 avril, de 9 heures à 16 heures  
2-3 mai, de 9 heures à 16 heures

4 mai, si nécessaire

6-9 mai, de 9 heures à 16 heures

### Prochaines vacances judiciaires

15-19 avril (Nouvel An khmer)  
13-17 mai (anniversaire du Roi)

# Calendrier des activités de sensibilisation

## Activités diverses

**Mars** : La Asian International Justice Initiative publie ses rapports hebdomadaires sur le procès (n<sup>os</sup> 46 à 54) ; elle publie également des messages en direct sur Tweeter et des résumés sur la page Facebook *KRT Trial Monitor*.

**4-7 mars** : Kdei Karuna obtient la participation de 20 à 30 villageois de la province de Prey Veng à son initiative de mémoire communautaire. L'organisation répètera cette expérience du 19 au 22 mars.

**10-15 mars** : Dans les provinces de Ratanakiri et Mondulakiri, des membres du personnel de Kdei Karuna forment une quarantaine de villageois à la médiation dans le premier cas, et à la résolution non violente de conflits dans le second.

**19 mars** : Le Cambodian Defenders Project (CDP) anime une émission radio sur la violence sexiste pendant le régime khmer rouge.

**20-22 mars** : Kdei Karuna présente un film sur le thème de la réconciliation à un public de 20 à 30 villageois de la province de Kratie.

**25-28 mars** : Kdei Karuna anime un atelier de formation des formateurs.

**27 mars** : Le CDP anime un atelier de discussion sur les pratiques et problèmes du soutien psychologique dans un contexte sexospécifique.

**1-3 avril** : Kdei Karuna présente un film sur le thème de la réconciliation à un public de 20 à 30 villageois de la province de Kratie. L'organisation encadre aussi une activité de mémorialisation dans la province de Kampong Speu.

**4 avril** : Des représentants de la Section des affaires publiques participent à un dialogue du Youth Resource Development Program (YRDP) sur l'héritage des CETC.

**4-6 avril** : Kdei Karuna organise pour 20 habitants de la province de Prey Veng un voyage d'étude de divers sites afin de tirer des enseignements de réalisations commémoratives passées.

**9 avril** : Le CDP réunit des parties civiles et leurs avocats dans la province de Kampong Speu.

**23 avril** : Le CDP anime une émission radio sur l'importance et les défis de la présence au procès.

**23-27 avril** : Dans le cadre de la formation des formateurs, Kdei Karuna s'est rendue dans les provinces de Mondulakiri et de Ratanakiri pour évaluer à chaque fois 20 villageois sur des questions relatives au traumatismes du passé et à la justice.

**23-26 avril** : Kdei Karuna anime un dialogue permettant aux participants du voyage d'étude organisé dans le cadre de l'initiative de mémoire communautaire d'échanger les enseignements du passé.



Participant(e)s étrangères au programme d'échange des initiatives de mémoire.

## Programme des CETC

Dans le cadre des **visites d'étude** d'une journée organisées par la Section des affaires publiques, des groupes de 200 à 300 villageois sont amenés à Phnom Penh de tout le pays pour assister au procès du dossier n<sup>o</sup> 002, suivre une visite guidée du musée de Tuol Sleng et se rendre au mémorial de Choeung Ek. Pendant les vacances judiciaires, la Section tient des séances d'information dans le cadre de ses **visites scolaires** et organise des **projections vidéo** dans des localités à travers le pays. Elle accueille également des groupes de visiteurs étrangers, met sur pied des séances d'information et fait visiter le siège des CETC.

Mars 2013						
DIM.	LUN.	MAR.	MER.	JEU.	VEN.	SAM.
24	25	26	27	28	1 Vacances	2
3	4	5 Visite d'étude	6	7 Visite / visite d'étude	8 Congé khmer	9
10	11	12 Visite d'étude	13	14 Visite / visite d'étude	15	16
17	18	19 Visite d'étude	20	21 Visite d'étude	22	23
24	25 Audience dossier 002	26 Audience dossier 002	27 Audience dossier 002	28 Audience dossier 002	29 Audience dossier 002	30
31	1	2	3	4	5	6
Avril 2013						
DIM.	LUN.	MAR.	MER.	JEU.	VEN.	SAM.
31	1	2	3	4 Dialogue YRDP	5	6
7	8 Audience dossier 002 / visite d'étude.	5 Audience dossier 002 / visite d'étude	10 Audience dossier 002 / visite d'étude	11 Audience dossier 002 / visite d'étude	12 Audience dossier 002 (si néces- saire)	13
14	15 Nouvel An khmer	16 Nouvel An khmer	17 Nouvel An khmer	18	19	20
21	22 Audience dossier 002	23 Audience dossier 002	24 Audience dossier 002	25 Audience dossier 002	26	27
28	29 Audience dossier 002	30	1	2	3	4



# Pour en savoir plus sur les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens

« Un processus ouvert à tous »



✉ Route nationale 4, Chaom Chau,  
Porsenchey  
B.P. 71  
Phnom Penh (Cambodge)



Numéros  
généraux

Tél. : +855 (0)23 861 500  
Fax : +855 (0)23 861 555

Relations avec  
la presse

Tél. : +855 (0)23 861 669  
Tél. : +855 (0)23 861 564

Visites des CETC

Tél. : +855 (0)23 861 639

Appui aux victimes

Tél. : +855 (0)23 214 291

Les CETC ouvrent leurs portes aux visiteurs.  
Pour en savoir plus : [pas@eccc.gov.kh](mailto:pas@eccc.gov.kh).



Les CETC sur la toile

CETC  
UNAKRT

[www.eccc.gov.kh](http://www.eccc.gov.kh)  
[www.unakrt-online.org](http://www.unakrt-online.org)

Twitter

[twitter.com/KRTribunal](https://twitter.com/KRTribunal)

Flickr

[www.flickr.com/krtribunal](https://www.flickr.com/krtribunal)

Facebook

[www.facebook.com/krtribunal](https://www.facebook.com/krtribunal)

Youtube

[www.youtube.com/krtribunal](https://www.youtube.com/krtribunal)

## La Gazette des Chambres

Directeur de la publication : DIM Sovannarom, *Chef de la Section des affaires publiques.*

Équipe de rédaction : Yuko MAEDA, *Chargée d'affaires publiques ;*

Thomas STEVENSON, *Stagiaire ;* Simon SPELDEWINDE, *Stagiaire.*

Conseiller juridique : Lars OLSEN, *Chargé de communications publiques.*

Photographe : NHET Sok Heng, *Journaliste télé/radio.*

La Gazette des Chambres est un bulletin d'information mensuel publié par la Section des affaires publiques des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens. Elle a pour seul but d'informer le public et n'est pas un document officiel de la juridiction.

